

# Salaires et pouvoir d'achat : la page n'est pas tournée !

Le 2 juillet dernier, à l'occasion d'une parodie de rendez-vous salarial, Olivier Dussopt a confirmé que le pouvoir exécutif n'entendait toujours pas augmenter les salaires des agents de la Fonction publique en 2020 et sans doute pas davantage en 2021 et 2022.

On ne saurait parler de surprise puisque nos gouvernants sont au progrès social et à la justice économique ce que Donald Trump est à la poésie et à la délicatesse !

Les conséquences du gel interminable de la valeur du point d'indice et de l'absence de mesures générales étaient déjà préoccupantes ; elles deviennent à présent catastrophiques.



## VALEUR DU POINT ET INFLATION

De janvier 2010, début de la séquence actuelle du gel de la valeur du point (juste interrompue par 2 revalorisations de 0,6 % en juillet 2016 et février 2017), à aujourd'hui, la valeur du point a décroché d'environ 9 % par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Pour bien comprendre les conséquences de cet important décrochage, rien de mieux qu'un exemple chiffré :

**De janvier 2010  
à aujourd'hui,  
un agent au salaire moyen  
de la Fonction publique  
a perdu environ  
6000 euros**  
lorsque l'on cumule les pertes  
enregistrées mois après mois.



## DES CARRIÈRES ÉTRIQUÉES ET SMICARDISÉES

L'absence de mesures salariales générales a aussi pour effet de réduire terriblement les amplitudes de carrière et de conduire à une forme de smicardisation massive des rémunérations.

Là également, 2 exemples chiffrés parlent mieux que de longs discours :

**Il y a 20 ans,**  
**10 % des agents** des 3 versants de la Fonction publique étaient payés entre  
**le SMIC et le SMIC + 10 %.**

Cette proportion a quasiment **doublé** aujourd'hui et concerne plus d'**1 million** d'agents !

**Il y a 20 ans,** un agent de catégorie C mettait, dans les conditions les plus favorables,  
**20 ans pour dérouler  
sa carrière sur les 2 premiers grades.**  
Entre son salaire d'embauche et celui de la fin de sa carrière,

il connaissait une **progression de 40 %**, ce qui n'était déjà pas beaucoup.

**Aujourd'hui,**  
son amplitude de carrière est réduite à  
**28 % pour une durée « optimale »  
de 31 ans !**

430 euros de plus en 372 mois au service de la population, on frôle l'indignité !





## DES NIVEAUX DE RECRUTEMENT SCANDALEUSEMENT TIRÉS VERS LE BAS

Le gel de la valeur du point a une conséquence inexorable et désastreuse sur les niveaux de recrutement et donc sur la reconnaissance des qualifications.

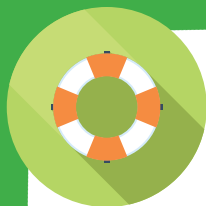
Deux illustrations démontrent ce constat accablant :

**Il y a 20 ans**  
un agent de catégorie **B**  
était recruté à  
**28 % au-dessus du SMIC**  
**C'est 5,6 % aujourd'hui**

Ca sera  
**0,9 %**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2022**  
en cas de gel maintenu  
de la valeur du point !

**Il y a 20 ans**  
un agent de catégorie **A**  
était recruté  
**à 50 % au-dessus du SMIC.**  
**C'est 20 % aujourd'hui.**

Ca sera  
**moins de 15 % au**  
**1<sup>er</sup> janvier 2022**  
en cas de gel maintenu  
de la valeur du point !



Les quelques exemples ci-dessus soulignent les reculs sociaux que génèrent ces politiques d'austérité salariale en même temps que le démantèlement des carrières qu'elles occasionnent.

Il faut donc, de manière urgente, rompre avec ces logiques régressives et, notamment, dégeler immédiatement la valeur du point.

Pour la CGT, **une première revalorisation de 3 % au titre des années 2019 et 2020 doit être immédiatement actée** – ce qui correspond à l'inflation prévue sur ces 2 années.

Une telle mesure acquise, une négociation pourrait être menée sans délai pour mettre en œuvre un plan pluri-annuel de rattrapage des pertes antérieures.

Et que l'on ne nous dise pas que c'est économiquement irréaliste !

En vérité, tout est affaire de choix politiques.

Le « coût » d'une augmentation de 3 % de la valeur du point est d'environ 4 milliards d'euros, une fois prises en compte les recettes budgétaires liées au surplus de cotisations et d'impôts sur le revenu payés par les agents.

Faut-il rappeler que la suppression de l'ISF ampute les finances publiques de 3 milliards d'euros ?

4 milliards pour 5,5 millions de salariés et 3 milliards pour 200 000 personnes souvent fortunées, le choix de la CGT est fait !

### **Avec la CGT, revendiquons :**

- » Une augmentation immédiate de la valeur du point ;
- » Des mesures pour compenser les lourdes pertes de pouvoir d'achat déjà intervenues ;
- » La totale égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- » L'abrogation du RIFSEEP et de toutes les formes de rémunération « au mérite » ;
- » L'abrogation du jour de carence ;
- » Une revalorisation significative et immédiate des pensions et retraites.